

(<https://ville-cachan.fr/portage-de-repas-a-domicile/>)

Le service de portage de repas propose une prestation durable ou temporaire de restauration au domicile du bénéficiaire. Ce service favorise l'autonomie de l'utilisateur en permettant son maintien à domicile et prévient la dénutrition en proposant des repas complets et équilibrés.

Le service de portage est effectué tous les matins, du lundi au vendredi. La livraison du vendredi comprend également le repas du samedi (mais pas celui du dimanche). Il est possible d'être approvisionné tous les jours ou seulement certains jours (sur demande). La livraison quotidienne comprend le repas du midi et le repas du soir.

La production des repas est assurée par la cuisine centrale de la ville. Les repas sont livrés en barquettes individuelles, prêtes à être réchauffées au micro-ondes.

## Bénéficiaires et tarification

Peuvent bénéficier de ce service les personnes âgées, handicapées, malades, sans régime particulier, et sur présentation d'un certificat médical.

Le tarif des repas est fonction des ressources mensuelles du bénéficiaire, sur présentation de l'avis d'imposition.

## Inscription

La demande de portage s'effectue auprès du service :

- par téléphone
- par courriel

### **Service de portage de repas à domicile**

Résidence autonomie du Moulin, 195  
rue Étienne-Dolet, 94230 Cachan

+33 1 46 65 76 78

[residence-du-moulin@ville-cachan.fr](mailto:residence-du-moulin@ville-cachan.fr)



**Sandrine Churaqui**

2e adjointe

Solidarités ; action sociale ; séniors.

+33 1 49 69 69 69

[secretariat.elus@ville-cachan.fr](mailto:secretariat.elus@ville-cachan.fr)